

Délibération n° 2023-47
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Folio n°

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 12	<u>Pour</u> : 12+1 procuration	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-trois le 27 novembre à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 22 novembre 2023
Début de la séance : 20 heures- Fin de la séance 22h20

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	POUR	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	<i>Procuration</i>
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUS Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	<i>Absente</i>	MARENDA Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	POUR	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	<i>Absent</i>

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Pierre PEYRAZAT (Procuration à Bernard BAZINET),
Vincent MARENDA s'est retiré de la séance à 21h18 et n'a pas pris part au vote des délibérations n°50-51 et 52.

ABSENTS : Delphine DAGNAS, Sébastien VIGNERON

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard ROUMAT

2023-47 Encaissement d'un chèque EDF

Pour faire suite à des consommations facturées en trop, la société EDF Entreprises Collectivités nous reverse par chèque la somme de 374,71 € pour les consommations des compteurs suivants : école garderie (31,84€) cantine (163,87€) stade (47,05€) garage communal (10,50 €) logement désaffecté (6,61€) église (5,27 €) mairie (106,74 €) et WC public (2,83 €).
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le chèque émis par EDF Entreprises Collectivités d'un montant de 374,71 € et autorise le Maire à émettre le ou les titres correspondants.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
Le Maire, Bernard BAZINET



Pour copie conforme en Mairie, le 11 décembre 2023
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET



AR Prefecture

024-212400162-20231127-2023_47-DE
Reçu le 14/12/2023

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac-Affichage le 11/12/2023
Page 1 sur 1